

## A propos des thèses d'exercice confidentielles

---

Ce document est destiné aux directeurs et présidents de jury des thèses d'exercice susceptibles de bénéficier d'un statut confidentiel. Il a pour objet de préciser les règles en vigueur ainsi que les conséquences du dépôt de ce type de thèse.

1. **C'est le président du jury de soutenance**, par délégation du Président de l'UGA, **qui a le pouvoir d'attribuer à une thèse d'exercice un statut confidentiel, lorsqu'il renseigne la dernière rubrique du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue**. Il est important de noter que **la confidentialité est obligatoirement limitée dans le temps** : le président du jury doit indiquer sa date de fin, à partir de laquelle la thèse sera consultable par le public.
2. **Le statut de confidentialité n'est pas incompatible avec la diffusion électronique de la thèse d'exercice** : en cas d'autorisation de diffusion électronique par l'auteur et le président du jury, **cette diffusion ne sera effective qu'à la fin de la période de confidentialité**. Il est intéressant de noter qu'une thèse diffusée électroniquement sur une archive ouverte sera plus efficacement protégée contre le plagiat qu'une thèse consultable uniquement sous forme papier.
3. **Le titre en français, le titre traduit en anglais, le(s) résumé(s) et l'indexation matière<sup>1</sup> sont systématiquement signalés dans le catalogue collectif Sudoc dès le dépôt de la thèse d'exercice, même si cette dernière a un statut confidentiel**. Par conséquent, dans le cas d'une thèse confidentielle, il conviendra de veiller à ce qu'aucun de ces éléments ne contiennent d'information sensible.
4. **En aucun cas la thèse déposée ne pourra être expurgée d'une partie des informations qu'elle contenait. C'est obligatoirement la version de soutenance complète** (celle qu'ont eu entre leurs mains les membres du jury) **qui doit être déposée à la bibliothèque universitaire**.
5. **Pendant toute la période de confidentialité, la thèse est archivée** par la bibliothèque universitaire de médecine – pharmacie sous forme électronique et éventuellement papier (en cas de refus de diffusion électronique). **Elle n'est consultable par personne, sous quelque forme que ce soit**. Le fichier de la version électronique est conservé dans un dossier à accès restreint et contrôlé ; l'éventuelle version papier est conservée sous clef.

Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à nous contacter :

Bibliothèque Universitaire de Médecine - Pharmacie  
Domaine de La Merci, 38076 La Tronche cedex  
Contact : Jean-Hugues Morneau ou Sabine Humbert-Koch  
Tél. : 04.76.63.71.96 ou 04.76.63.74.15  
Mail : bump-theses@univ-grenoble-alpes.fr

---

<sup>1</sup> L'indexation matière (le choix des mots clefs) est réalisée par les bibliothécaires.